Colloque international du RISC

Réseau Internationale de Sociologie Clinique http://www.sociologie-clinique.org

> 10-12 Avril 2019 Port-au-Prince (Haïti)

"Dire «Je» dans un monde qui met hors-jeu : la construction du sujet dans un contexte hostile".

Auteur: Chaïb Benaïssa

Affiliation institutionnelle: EHESS

Fonction: Doctorant- Chercheur associé au programme de recherche européen DARE

(Dialogue About Radicalisation and Equality http://www.dare-h2020.org/)

Laboratoire d'accueil : IRIS Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux

(sciences sociales, politique, santé)

N° d'unité : UMR8156 (EHESS CNRS Inserm UP13) Adresse professionnelle : 54 boulevard Raspail 75006 Paris

Tél: 06 98 87 22 97

Email: <u>benaissachaib@yahoo.fr</u> <u>cbenaiss@ehess.fr</u>

Texte de la communication

« Quelques enjeux et problèmes autour de la relation du chercheur à un terrain difficile »

Ma proposition s'inscrit dans le cadre d'une recherche en cours sur « les jeunes musulmans et la radicalité religieuse et politique en France et en Belgique ». Elle s'adosse au programme de recherche européen H2020-DARE (Dialogue About Radicalisation and Equality, 2017-2021) mis en place par la Commission Européenne qui a pour ambition de comprendre les logiques du basculement et le sens de l'engagement « jihadistes » à partir d'une enquête de type ethnographique dans les milieux dits islamistes dans les régions de Bruxelles.

L'objectif de cette étude est de réaliser une enquête qualitative auprès de « jeunes musulman(e)s » dont l'expérience vécue est affectée par une trajectoire de vie inscrite dans des milieux qui orientent les individus vers des systèmes de croyances qui peu ou prou légitiment la violence. Je souhaite ici rendre compte de la partie de mon enquête qui concerne, la manière dont se pose la question — classique et épineuse pour les chercheurs qui travaillent sur les violences politiques — de l'accès à un terrain marqué par la violence idéologique ou du moins

sa légitimation (modalités d'accès aux enquêté(e)s, de présentation de soi et du projet aux interlocut.eurs.rices, construction de l'objet, hypothèses que les premières visites et observations permettent de définir, etc..). Ceci pour livrer à la discussion ce que je crois avoir identifié provisoirement comme étant les quelques enjeux et problèmes mais aussi les types d'effets que produisent sur l'enquêteur, l'enquêté et la situation d'enquête elle-même, — le contact avec un terrain difficile. Le terrain sur lequel je travaille est un terrain que l'on peut envisager comme un « terrain miné » (Albera, 2001). Mais moins parce qu'il représenterait un danger pour l'intégrité physique du chercheur, que parce que le triple défi éthique, méthodologique (la dimension affective ou émotionnelle), épistémologique lié au terrain s'y impose comme une épreuve.

En effet, l'enquête porte sur des groupes sociaux et des pratiques qui sont réprouvés politiquement ou moralement, et il me semble que les conséquences de cette aversion sur le rapport au terrain ont peu fait l'objet d'un questionnement réflexif. Or, les impacts de cette aversion sur le rapport au terrain, interrogent les conditions de possibilité d'une observation qualitative prolongée et rigoureuse. Avant de revenir sur ces enjeux et problèmes, il faut d'abord que je dise quelques mots assez brefs du contexte dans lequel s'inscrit cette recherche. Je m'appuierai donc ici sur une expérience personnelle de recherche actuellement en cours.

Conditions sociales de possibilité de l'enquête

Je suis en train de réaliser une thèse à l'Ehess que j'ai débuté sous la direction de Gérard Noiriel sans contrat doctoral ni soutien financier. Initialement, débutée sans contrat doctoral ni soutien financier, ma thèse portait sur la création et l'évolution du Haut Conseil à l'Intégration (HCI), sa fonction, ses missions jusqu'à ce que cette institution soit supprimée en 2012. D'où le choix de Gérard Noiriel pour superviser ce travail de sociologie d'une institution à partir des archives produites auxquelles j'ai eu accès par voie dérogatoire. A la faveur d'une opportunité financière me permettant de réaliser la thèse dans de meilleures conditions, en l'adossant, via ENAR (European Network Against Racism, https://www.enar-eu.org/), à un contrat de recherche européen DARE (Dialogue About Radicalisation and Equality http://www.dare-h2020.org/), cet objet initial a évolué en questionnement sur les processus qui ont conduit aux formes diverses de radicalisation et d'adhésion au salafisme jihadiste de jeunes franco-maghrébins et belgo-marocains.

A ce stade se pose la question de la méthode et de la circonscription de l'objet d'étude. Au cours des derniers mois, et singulièrement depuis février 2018, j'ai effectué plusieurs séjours de terrain dans les régions de Bruxelles pour recueillir des données. J'ai ainsi pu rencontrer plus d'une trentaine d'acteurs : "jeunes musulman-e-s" molenbeekois, mères de jeunes partis en Syrie, imams et acteurs associatifs du mouvement musulman, policiers, travailleurs sociaux, experts, éducateurs, fonctionnaires de prévention de la radicalisation, dispositifs étatiques d'accompagnement et de prise en charge des personnes concernées par le radicalisme violent et leurs familles, structures d'aide et d'accompagnement vers la réinsertion des jeunes détenus, élus, etc. Au terme de cette période d'observation et d'entretiens, le terrain qui s'est imposé à moi a été la Prison car l'espace carcéral est apparu comme quasiment le seul endroit possible pour entrer en contact avec des personnes dites « radicalisées ». Mais aussi parce que la première difficulté à laquelle j'ai été confronté à mon entrée sur le terrain, c'est d'abord la question de savoir comment repérer et identifier un milieu susceptible d'être observé et désigné comme étant composé de « jeunes musulmans légitimant la violence » sans tomber dans l'essentialisme et la stigmatisation. C'est pourquoi j'ai choisi de recourir à la définition juridique du jeune détenu ou ex-détenu radicalisé (musulman) en tentant de rencontrer des personnes incarcérées pour infraction terroriste. J'ai alors engagé des démarches d'autorisation et d'accès aux détenus auprès des directions des administrations pénitentiaires en France et en Belgique. Après huit mois de tractations, j'ai enfin pu débuter en Belgique un travail d'entretiens avec des détenus en novembre 2019. En France, bien qu'une autorisation m'ait été délivrée de la part de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, dépendante du ministère de la justice, en février 2019, soit maintenant bientôt un an, je n'ai toujours pas commencé d'entretiens car aucune prison ne m'a été désignée. Officiellement, les procédures sont retardées en raison du nombre de recherches en cours et à cause de l'élaboration toujours inachevée d'un consensus interne à l'administration autour du cadre conventionnel de recherche permettant de structurer la relation entre les chercheurs et l'Administration pénitentiaire. En attendant de voir apparaître la fumée blanche, j'ai investi plus fortement le terrain belge. Ainsi, il ne s'agit pas d'un terrain classique d'immersion dans l'univers carcéral en longue durée. Mais plutôt d'une immersion "sous contrainte" subordonnant la recherche à l'agenda de l'administration carcérale.

Avant cela, les allers et retours entre les observations de terrain et les lectures de la littérature consacrés à l'exploration de ce phénomène ont ajouté une forme de perplexité anxieuse à mes interrogations de départ.

<Obstacles méthodologiques, éthiques et épistémologiques

Je retrouvais dans mes lectures les obstacles auxquels je me confrontais sur le terrain. Obstacles qui tiennent à la fois aux enjeux éthique, méthodologique et épistémologique de la recherche.

Obstacle d'ordre éthique d'abord, comme la possibilité que l'informateur soit perçu comme un traître. Mais aussi le risque encouru de stigmatisation d'une population — inhérent à cette démarche de labellisation (d'étiquetage) d'un milieu radicalisé. De ce point de vue la polarisation autour de la prévention et la lutte contre la radicalisation des musulmans, en particulier des jeunes, et leur inscription dans les organisations djihadistes, renforce la perception (auprès des populations que j'interroge) que bien qu'on dise que sont aussi concernés les mouvements d'extrême droite, les environnementalistes radicaux etc... et qu'il existe d'autres formes de radicalisation (les rapports annuels d'Europol¹ montrent que la majorité des attaques terroristes en Europe sont le fait de groupes nationalistes) pour dire on ne s'intéresse pas qu'aux musulmans, force est de constater que cela reste la cible principale de ce genre de politiques.

En effet, les personnes qui sont associées à un projet de recherche sur la « radicalisation » les exposent elles-mêmes (et/ou leur entourage) à être perçues comme "radicales". Le risque d'être stigmatisés ou de faire l'objet d'un examen ou d'une enquête injustifiée par les services de police et de sécurité est réel. L'entretien que j'ai réalisé avec un enquêté est édifiant de ce point de vue-là, soupçonné d'être l'"homme au chapeau", un des trois terroristes de l'attentat du 22 mars 2016 dans une station de métro et à l'aéroport de Bruxelles Zaventem, il a été interpellé, emmené au siège de la police judiciaire fédérale, inculpé le jour même pour "assassinats terroristes" et "participation à l'activité d'un groupe terroriste" et mis en détention puis libéré deux jours plus tard, après qu'une comparaison de ses empreintes avec celles laissées par le véritable "homme au chapeau" sur le chariot à bagages de l'aéroport ont révélé qu'elles ne correspondaient pas. Pour le chercheur, il y a donc une forme d'injonction stigmatisante inhérente à la démarche de travailler sur des « milieux » et personnes dits radicalisés.

Obstacles méthodologique

_

¹ L'organisme européen de coopération policière, basé aux Pays-Bas, vient de publier son rapport annuel pour l'année 2014 sur la lutte antiterroriste. Europol rassemble l'ensemble des informations aussi bien dans les domaines de la criminalité organisée, le grand banditisme, les stupéfiants, la pédophilie ou encore le terrorisme.

Outre l'extrême difficulté d'accéder aux informateurs qui se trouvent dans une situation où ils font effectivement partie du cercle restreint des personnes condamnées ou impliquées dans l'extrémisme violent s'ajoute aussi le constat que l'on est dans une situation où domine sur le terrain, un fort sentiment de saturation et de lassitude à propos d'un objet qui, après les attentats à Paris, Londres, Bruxelles etc... a provoqué légitimement une demande (envers les responsables politiques) d'une réponse politique à un problème auquel on a donné le nom de « radicalisation » et qui a entrainé une inflation de rapports et programmes de recherche mais qui sont autant de sollicitations répétées auprès souvent des mêmes personnes. Ce qui a là aussi pour effet de renforcer la perception (auprès des populations que j'interroge) que les jeunes musulmans restent la cible principale de ce genre de politiques.

Obstacle méthodologique encore pour établir la confiance avec les interviewés dans un contexte où il y a toute une série de métiers et de rôles qui sont mobilisés dans une logique sécuritaire avec l'idée qu'il faut repérer et signaler les signes de la radicalisation. La perception est que les relations de confiance sont instrumentalisées. Cette perception d'une diffusion de la logique de la suspicion rend encore plus difficile l'établissement d'un lien de confiance avec nos interviewés. Les individus ciblés par ces enquêtes se savent l'objet d'une instrumentalisation potentielle quand bien même elle se targue d'être menée à des fins de recherche.

Autre difficulté méthodologique liée à l'établissement d'un lien de confiance c'est celle qui est liée à la relation inégale entre l'enquêteur qui demande et l'informateur qui fournit l'information. Parmi les personnes que j'ai interrogées certaines ont explicitement évoqué la question de savoir ce qu'elle gagnerait à participer à l'étude, y compris financièrement. Ce qui pose une vraie question d'un point de vue méthodologique. Que faire de la demande et parfois même de l'exigence de voir la participation des jeunes répondants valorisée et promue par une forme de reconnaissance matérielle ou symbolique mettant en avant leur engagement ?

Difficulté méthodologique enfin, qui intéressera directement la démarche de sociologie clinique, c'est la dimension affective ou émotionnelle liée au terrain.

Mon positionnement en tant que chercheur au moment de l'entrée sur le terrain implique d'emblée un rapport de suspicion (enquêteur et enquêté). Et je reconnais que je m'interroge encore sur quelles approches adopter à l'égard d'un terrain portant sur des groupes, personnes ou populations qui génèrent a priori autant de sentiments négatifs tels l'antipathie, le rejet, la honte, l'angoisse ou le mépris. Surtout qu'on se sait peu ou prou

associé par les enquêté(e)s à l'exercice d'un pouvoir contraignant d'imposition des catégories légitimes et des définitions officielles. Du point de vue de l'enquêté, tout se passe comme si l'enquêteur ne pouvait être qu'un représentant de l'État, perçu sous son double aspect : État providence (ressource, protection, prévention) et État policier (contrôle, juge, répression).

La difficulté est donc que d'un côté, parce qu'il suppose de restituer des motifs et des raisons d'agir, le travail que je conduis implique nécessairement de créer les conditions d'une relation fondée sur l'empathie avec les enquêtés pour comprendre leurs logiques, leurs motifs, leurs pratiques, et de l'autre, on peut bien avoir à l'esprit le fait de se savoir pénétrer un terrain portant sur un objet « discrédité » et « discréditable » pour reprendre les catégories de Goffman, où l'accès aux informations y est particulièrement difficile, où la violence peut y être banalisée, où la situation d'entretien elle-même a toutes les chances de se voir marquer par « le malaise » étant donné l'interrelation délicate entre la position sociale de l'enquêteur et celle de l'enquêté emprisonné pour fait de radicalisme, — sans que cela ne prémunisse en rien des émotions qui saisissent le chercheur et qui peuvent influer sur la perception du terrain.

Le problème dans le cas précis peut se résumer sous la forme d'une interrogation : Quel ajustement opérer, quelle démarche adopter face au récit tragique d'une trajectoire de vie qui s'inscrit dans une interaction sociale où le chercheur n'est pas indemne du rapport d'aversion, de rejet et d'hostilité qui entoure les représentations sociales (normatives) autour des individus et groupes sociaux dont les pratiques sont a priori politiquement ou moralement réprouvées ?

En fait, pendant longtemps l'enjeu pour moi a été de savoir comment passer de « l'angoisse à la méthode ²», pour reprendre le titre d'un ouvrage bien connu. Car dans un tel contexte, il est très malaisé de concilier les nécessités de la compréhension et les élans du sentiment. Et notamment de sortir du rôle de porte-parole ou de dénonciateur dans lequel parfois les enquêtés ou la situation d'enquête elle-même tendrait à nous acculer. L'un des détenus que je rencontre est incarcéré depuis quatre ans. On lui reproche son implication dans l'attentat du

² Georges Devereux, *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Flammarion, 2012 (1ère édition 1967, la traduction française en 1980).

22 mars 2016 dans une station de métro et à l'aéroport de Bruxelles Zaventem et sa « participation aux activités d'un groupe terroriste, assassinats terroristes et tentative d'assassinats terroristes » dans les attentats du 13 novembre 2015. Lorsque je l'ai rencontré pour la première fois, — dans une forme d'impréparation consentie, puisque l'administration pénitentiaire ne m'avait pas fait connaître l'identité des personnes que j'allais rencontrer dans les murs des prisons, elle s'était contentée de m'indiquer les établissements qui les abritaient et, de mon côté, dans un souci de neutraliser toute prénotion, je n'avais pas cherché à savoir non plus — ce qui était là, ouvert à toutes les amplifications et déformations interprétatives, et qui n'existait que sous la forme de la représentation ou du sentiment, se muait tout à coup en expérience vécue et concrète, inscrite d'emblée dans un réel actualisé, « en train de se faire », une « connaissance sur » la situation et la personne avec laquelle on est sur le point de se « familiariser »³. A l'angoisse que je pouvais légitimement ressentir à l'entrée des murs d'une prison que je découvrais pour la première fois, s'ajoutait l'impact anxiogène de la rencontre que je me préparais à faire avec le détenu mais aussi l'angoisse que celle-ci m'inspirait et contre laquelle je cherchais à me défendre. En l'attaquant de front et en traitant cette difficulté à la racine, je me donnais une chance de la domestiquer, pensai-je. De ce point de vue, on peut dire que la méthode, celle qu'on nous apprend dans les manuels de sociologie, n'est pas d'un grand secours au sens où elle ne vide pas la réalité de son contenu anxiogène. Cependant, elle permet de la « domestiquer » en réduisant l'émotion à une donnée scientifiquement utile. Car en tentant de la soumettre à l'analyse réflexive, d'objectiver ses effets afin d'analyser dans quelle mesure elle intervient dans le processus de construction de la connaissance je me donnais les moyens d'ajuster en actes la démarche à adopter face à une situation dans laquelle le chercheur n'est jamais indemne du rapport d'aversion, de rejet ou d'hostilité qui entoure l'interaction sociale avec l'enquêté. Pour illustrer cet ajustement en actes, je parlerai brièvement des entretiens que j'ai eus avec le détenu. Le premier échange que j'ai eu avec lui a surtout été destiné à lui présenter l'entretien, recueillir les raisons de son implication dans ce dialogue, et à la fois, lui manifester aussi énergiquement et sincèrement que possible, par le ton et le contenu des questions, les dispositions d'écoute et de totale disponibilité propres à donner les garanties de confiance et de compréhension. Le second entretien a surtout insisté sur le rappel des modalités par lesquelles un échange courtois et bienveillant, fondé sur la confiance réciproque était possible. Ce qui présuppose pour

³ Georges Devereux, *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Flammarion, 2012 (1ère édition 1967, la traduction française en 1980).

lui comme pour moi, la faculté de pouvoir dire non et exprimer tout désaccord en toute autonomie. C'est dans cet espace, élargi à la confrontation des idées et des opinions, que l'objectif principal de ce dialogue qui vise à mettre au jour les déterminants sociaux de ses opinions et de ses pratiques dans ce qu'elles peuvent avoir de plus difficile à avouer et à assumer a été rendu possible. Au cours de ces échanges contradictoires — le chemin du dialogue impliquant de prendre au sérieux ses opinions — il m'est apparu, utile voire nécessaire de lui suggérer l'existence d'autres opinions possibles — et par là, le caractère inaliénable de cette pluralité, tandis qu'il me livrait l'univers mental des opinions qu'ils professent au travers de ces choix de lecture ou l'invocation de telle ou telle référence religieuse. Loin de la simple opposition à un contre-discours, je concevais au contraire sincèrement et de manière quasi-empathique cette démarche visant à lui suggérer la lecture de tel texte portant sur « la liberté de conscience en islam » à la fois comme le levier d'une émancipation possible et comme le support de l'idée que la notion de librearbitre est toujours au fondement de nos jugements et nos choix. Cependant, je ne mesurais pas encore à quel point, ce faisant, je m'attachais sciemment ou non à défendre un point de vue supposé moralement supérieur à celui de l'enquêté. Or, cette attitude d'imposition d'un contre-discours à un autre discours, aussi contraire à l'idéologie commune qu'il puisse paraître, se situe à rebours de la méthode compréhensive au principe de la recherche qui vise à saisir le point de vue de l'Autre, sa relation à la vie et sa vision du monde, en dehors de tout jugement normatif. Mais paradoxalement c'est à la condition d'objectiver l'angoisse dans laquelle j'étais en l'attaquant de front que je me suis donné les moyens de rendre possible la compréhension de ce qui m'a conduit par une sorte de mécanisme de défense professionnelle à tenir une position normative et, du même coup, à la corriger en la soumettant à l'analyse réflexive. En adoptant un point de vue déformant suscité par l'angoisse que j'éprouvais, je m'engageais - mieux conscient des perturbations qui affectent mes réactions (mes propres besoins, ma répulsion vis-à-vis de tout dogmatisme, mon rejet de toute interprétation littérale du texte coranique, mes peurs irrationnelles, celles suscitées par la violence intrinsèque inhérente à toute prétention à détenir le vrai sur le monde...) — plus sereinement dans la voie de l'ajustement et de la bonne méthode en m'écartant de toute position normative dans la recherche des déterminants sociaux des opinions de mon interlocuteur.

A l'aune de cette expérience, je dirais que le travail de terrain s'apparente à une forme de bricolage où les canons méthodologiques de l'enquête sont parfois battus en brèche. Loin d'être des biais qu'il s'agirait de réduire, ces tensions qui s'exercent entre une dimension de

distance et de proximité, d'éthique et d'engagement qui sont certes source d'inconfort peuvent être aussi des instruments de connaissance.

Albera, Dionigi. « Terrains minés », Ethnologie française, vol. 31, n° 1, 2001.

« Enquêter en milieu « difficile ». Introduction », Revue française de science politique, vol. 57, n° 1, 2007.

Daniel Cefaï, Valérie Amiraux, « Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales », *Cultures et conflits*, 47, 2002, parties 1 et 2.

« Enquêter en terrains difficiles », Civilisations, 2015/1 (64)

Georges Devereux, *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Flammarion, 2012 (1ère édition 1967, la traduction française en 1980).